

Résolution présentée par la délégation de

[L'État plurinational de Bolivie]

Thème Développement durable

Concerne L'égalité des responsabilités dans le réchauffement climatique.

L'Assemblée Générale,

Constata que le changement climatique affecte la biodiversité du pays entraînant un coût de 3 à 4% du PIB annuel entre 2006 et 2008.

Rappelant aussi que 618 000 personnes ont été touché (sur la même période) alors que le pays était, en 2000, responsable de 0,35% des émissions des gazes à effet de serre.

S'alarmant de l'estimation du climat du GIEC en 2007, qui annonçait que le réchauffement climatique fera fondre l'intégralité des glaciers d'Amérique latine, d'ici 15 ans.

Déplorant que la Conférence de Cochabamba ainsi que l'accord de Paris, indiquant que les pays du Nord devrait mettre en place des mesures pour réduire leurs émissions ainsi que la reconnaissance d'une dette climatique, n'ai pas porté ses fruits.

Affirmant que les mesures menées actuellement ne sont pas suffisantes et confirmant notre position quant aux MDP (Mécanismes de Développement Propre).

Décide que les pays du Nord doivent s'acquitter de dettes, basées sur la responsabilité historique, l'empreinte écologique et les capacités techniques et économiques, aux États victime de leurs émissions de gazes à effet de serre ;

- que les États ne possédant aucune politique de développement durable, doivent en soumettre une dans les plus brefs délais afin que chaque État prenne ses responsabilités ;
- que la protection de la Terre-Mère doit rentrer dans la charte de l'ONU, afin de soutenir les droits de la nature.

Le texte français fait foi.